



# Bastia

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

**Objet : Modalités d'élection de la commission communale pour l'attribution de 5 logements neufs en accession à la propriété à prix maîtrisés dans la rue du Chanoine Letteron**

**Date de la convocation :** Vendredi 17 septembre 2021

**Date d'affichage de la convocation :** Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Nombre de membres composant l'assemblée :</b>            | <b>43</b> |
| <b>Nombre de membres en exercice :</b>                      | <b>43</b> |
| <b>Quorum :</b>                                             | <b>22</b> |
| <b>Nombre de membres présents :</b>                         | <b>34</b> |
| <b>Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.</b> |           |

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MILANI Jean-Louis.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;  
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;  
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru ;  
Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités locales et notamment ses articles L 2121-21 et L.2121-22 ;

**Considérant** que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**Considérant** l'opportunité de créer une commission municipale chargée d'examiner et classer les dossiers de candidatures pour l'attribution de 5 logements neufs en accession à la propriété à prix maîtrisés dans la rue du Chanoine Letteron ;

**Considérant** que les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire ;

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité de ses membres,*

**Article 1 :**

- **Approuve** le principe de constituer une commission d'instruction avec pour objet unique le classement des candidatures pour la cession de 5 logements à prix maîtrisés.

**Article 2 :**

- **Décide** de fixer à six (6) le nombre de membres du conseil municipal devant siéger à cette commission.

**Article 3 :**

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres siégeant à la commission communale pour l'attribution de 5 logements neufs en accession à la propriété à prix maîtrisés dans la rue du Chanoine Letteron.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.*